ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 110484

Texte de la question

M. Jean-Pierre Grand attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le statut des permanenciers des centres 15 et la rémunération des médecins régulateurs libéraux. Dans l'ensemble des CHU de France qui font aussi fonction de centres de réception et de régulation des appels (CRRA) doté du numéro 15, les appels relevant de la permanence des soins sont en augmentation très sensible depuis quelques mois. Alors que la démographie médicale décline, l'insuffisance des effectifs des médecins régulateurs d'exercice libéral met en péril le système actuel de régulation des appels. La situation de tension connue par le Gouvernement entre la CNAM et les praticiens régulateurs libéraux signataires des conventions avec le CHU se traduit de plus en plus souvent par des ruptures d'activité. La situation génère par ailleurs une charge psychologique et un volume de travail éprouvants pour les permanenciers, qui sont amenés à prendre des décisions d'orientations et de traitement des appels excédant leurs fonctions normales. Cette évolution a conduit à un début de revalorisation de leur situation professionnelle. Néanmoins, les permanenciers sont toujours en attente d'une reconnaissance de l'appartenance â la catégorie B. Aussi, face à cette situation, il souhaite connaître les intentions du Gouvernement pour répondre aux aspirations des permanenciers, qui s'emploient à remplir leurs missions de service public, à savoir la revalorisation de leur statut. Il le remercie des éléments d'information qu'il pourra lui indiquer.

Données clés

Auteur : M. Jean-Pierre Grand
Circonscription : Hérault (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 110484
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : santé et solidarités
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 novembre 2006, page 12092